

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le 19 septembre à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, **membres titulaires et Serge MARQUIS et Myriam PISANO suppléants.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Denis BANDELIER, Jacques BOUQUENEUR, Christine DEL PIE, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Thierry MARCJAN, Cédric PERRIN, Emmanuelle PY, Frédéric ROUSSE, Pierre OSER, Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Messieurs Denis BANDELIER à Jean Claude TOURNIER, Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Jean Jacques DUPREZ à Serge MARQUIS, Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Daniel FRERY à Roger SCHERRER, André HELLE à Robert NATALE, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Pierre OSER à Fatima KHELIFI, Cédric PERRIN à Josette BESSE, Emmanuelle PY à Laurent BROCHET, Frédéric ROUSSE à Marie Lise LHOMET, Bernard VIATTE à Monique DINET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 13 septembre	Le 13 septembre	En exercice	41
		Présents	27
		Votants	38

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Bernard LIAIS est désigné.

2019-06-22 Acquisition bâtiment Lisi-28 Faubourg de Belfort à Delle

Rapporteur : Christian RAYOT

Dans le cadre de l'évolution des services de la CCST et dans un souci de restructuration des espaces économiques majeurs de la Communauté de Communes du Sud Territoire, il est envisagé le rachat par la CCST du bâtiment LISI situé 28 faubourg de Belfort à la SEM Sud Développement.

La collectivité est confrontée depuis quelques mois déjà à l'exiguïté du siège. En effet, il n'y a plus 1m² disponible en espace de bureau.

La composition du futur conseil communautaire qui sera effective après les élections municipales de 2020 a été adoptée le 23 mai dernier.

Le nombre de conseillers passera de 41 à 50 et la salle occupée actuellement pour tenir les assemblées sera donc trop exigüe pour accueillir l'ensemble des conseillers communautaires, les services et la presse, soit environ une soixantaine de personnes.

Parallèlement, il est nécessaire de trouver des locaux pour l'école de musique qui dispense ses cours à Delle.

Description du bien :

Il s'agit d'un bâtiment à usage de bureaux, de construction ancienne répartis sur 3 niveaux sur sous-sol et comble au-dessus.

Le sous-sol comporte divers locaux techniques et locaux d'archives.

Les 3 niveaux de bureau comprennent des bureaux individuels, des bureaux open-space et des sanitaires, une verrière et des locaux mansardés au niveau des combles (environ 300m² par niveau/surface totale d'environ 1 300m²).

Le bâtiment est desservi par 2 cages d'escalier.

Une partie du bâtiment a été rénovée.

La surface de parking est conséquente (22 ares).

Adresse: 28 Fbg de Belfort – 90 100 Delle

Parcelle cadastrée section BI n°418 d'une contenance totale de 25 a 76 ca

Situation technique :

Espace proche d'un ensemble de sites industriels actifs valorisable de part son accessibilité et sa localisation dans Delle.

Le propriétaire actuel est la SEM Sud Développement depuis le 21/12/2017. Le bien est loué à la société LISI (pour un loyer mensuel de 2 241,74 €) jusqu'à l'achèvement des travaux du nouveau site LISI.

Objectifs de l'opération :

- Installation des services de la Communauté de Communes du Sud Territoire

Le bien acquis par la Communauté de Communes du Sud Territoire sera intégré au domaine privé de la collectivité.

Évaluation de la valeur d'acquisition par France Domaines Service :

La valeur vénale terrain intégré est de l'ordre de 300 000 € HT et est assortie d'une marge de négociation de 15%.



Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'autoriser le président à négocier et engager la Communauté de Communes du Sud Territoire dans l'acquisition de ce bien par acte authentique pour un montant de 300 000 € HT (trois cent mille euros hors taxes), les frais de notaire venant en sus à la charge de l'acquéreur,**



- **D'affecter les crédits nécessaires au budget général**
- **D'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique et financier relatif à cette décision.**

Annexe : Avis des domaines

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le 24 SEP. 2019</p> <p>Le Président, Le Président Christian RAYOT</p> 	<p>Le Président,</p>  <p>Le Président Christian RAYOT</p>
---	---